

Paris, le 22 janvier 2019

Communiqué de presse

Publication du 6^{ème} numéro de *Cap sur* : l'investissement des communes et des intercommunalités depuis 2014

Cette étude de l'OFGL dresse un état des lieux des investissements réalisés par les communes et leurs groupements depuis 2014, date des dernières élections municipales et intercommunales.

En quelques lignes...

Malgré un rebond en 2017 et 2018 et une implication grandissante des intercommunalités, l'investissement du bloc communal sur le mandat actuel reste faible par rapport au mandat précédent.

Les acteurs agissent majoritairement en fonction des besoins générés par les équipements réalisés précédemment et placent le plus souvent la constitution de marges de manœuvre financières solides comme préalable à l'engagement de projets importants, ce qui contribue à l'existence de fortes disparités territoriales dans les efforts réalisés depuis 2014.

En quelques chiffres...

40 milliards d'euros : montant moyen annuel investi depuis 2014 par l'ensemble des acteurs (communes, groupements à fiscalité propre et syndicats intercommunaux).

32,4 % : part des dépenses d'équipement direct du bloc communal (hors syndicat) assurée par les communautés ou métropoles. Un poids multiplié par trois sur les budgets principaux en 24 ans.

+ 7 % : estimation de la croissance sur 2018, en valeur, des dépenses d'équipement des communes et groupements à fiscalité propre. Elle intervient cependant dans un contexte de prix dynamiques dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

-15 % : écart estimé entre le cycle actuel et la mandature précédente en matière d'investissement, à population et prix comparables.

11 000 communes affichent des investissements moyens annuels faibles depuis 2014, inférieurs à **175 €/hab**, pour une moyenne nationale à **293 €/hab**. L'étude fait ressortir certains facteurs explicatifs des disparités de situation, au premier rang desquels l'ampleur des réalisations passées, la situation financière initiale et la richesse fiscale ; mais également la place de l'intercommunalité ou l'effort de subventionnement des départements.

29 % : part des communes en situation fragile ou dégradée parmi les communes ayant peu investi contre **15 %** pour celles ayant fortement investi.

62 % : proportion de communes aux investissements faibles qui améliorent leur situation financière sur la période 2014-2017.

L'OFGL en quelques lignes...

L'Observatoire des Finances et de la Gestion publique Locales (OFGL) a été créé en 2016 par la loi NOTRe. Il remplace l'Observatoire des Finances Locales.

Présidé par le **Président du Comité des Finances Locales**, André Laignel, l'Observatoire voit ses compétences élargies. Lieu de partage et de réflexion entre les différentes parties prenantes, il a pour mission **d'établir, de collecter, d'analyser et de diffuser des informations** portant sur les finances et la gestion des collectivités territoriales.

L'Observatoire intervient sur des thématiques diverses, répondant aux demandes formulées par son **Conseil d'orientation** composé d'élus et de représentants de l'Etat. Ses **chantiers actuels** sont : la création d'une plateforme de données partagées, l'analyse des dépenses d'investissement des collectivités, la modernisation des indicateurs de ressources et charges, l'analyse des coûts et l'information sur la réforme fiscale à venir.

Par ailleurs, l'Observatoire publie chaque année un **rapport annuel** réalisé par les équipes de la DGCL. Il constitue, depuis plus de 20 ans, une référence en matière d'informations financières et fiscales sur le secteur public local.

L'OFGL s'appuie sur l'expertise des membres de son **Comité scientifique et technique**. Il est composé d'administrations centrales et organismes publics (CGET, CNFPT, Cour des comptes/CRC, Dir. du Budget, DGCL, DGFIP, DG Trésor, IG, INSEE,...), d'associations d'élus (AdCF, ADF, AMF, AMRF, APVF, France Urbaine, Régions de France, Villes de France, Ville et banlieue, Fédération des EPL), d'associations d'agents de la FPT (AATF, ADT-INET, AITF, AFIGESE, SNDGCT) et de personnalités qualifiées (universitaires, administrateurs territoriaux et experts).

Il dispose, pour coordonner les acteurs et réaliser des études spécifiques, d'une équipe de quatre personnes, un secrétaire général et trois chargés de missions.

Site : www.collectivites-locales.gouv.fr/ofgl

Application web "Cap sur la data de l'investissement public local" : www.ofgl-capsur.fr

LinkedIn : www.linkedin.com/company/ofgl

Contact : contact@ofgl.fr